



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-17-0590 du 27/03/2017

Arrêté du 23 février 2017

ARRETE PORTANT AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES
DE CLASSE NORMALE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte affectation d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques de classe normale.

Date d'application : 01/07/2017

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES
PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES
PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

ARRÊTÉ Portant affectation d'un inspecteur divisionnaire
des finances publiques de classe normale

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES,

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
- VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- VU le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- VU l'avis de la commission administrative paritaire n° 3 du 22 février 2017 ;
- Sur la demande de l'intéressé ;

ARRÊTE :

Article premier : M. Patrick LAVAUD, N° DGFIP : 808747, inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale est affecté dans les conditions ci-après indiquées :

Affectation - Ancienne situation	Trésorerie Aiguebelle (Savoie) - Comptable
Affectation - Nouvelle situation	Trésorerie auprès de l'ambassade de France aux Etats-Unis - Emploi administratif
Date d'affectation	1 ^{er} juillet 2017

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté prendront effet à la date d'installation de l'intéressée et seront notifiées à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 23 FÉVRIER 2017
POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE,
CHEF DU BUREAU RH – 1B

CÉLINE CASTELEYN



BOFiP
Direction générale des Finances publiques
Directeur de publication : Bruno Parent

ISSN 2268-0756